



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/788
15 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEPTIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Aux termes du paragraphe 3 de sa résolution 1230 (1999) du 26 février 1999, le Conseil de sécurité a décidé de revoir tous les 45 jours, sur la base des rapports du Secrétaire général, le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), à la lumière des progrès constatés dans la mise en oeuvre des engagements pris par le Président de la République centrafricaine dans sa lettre au Secrétaire général, datée du 23 janvier 1999 (S/1999/98, annexe).

2. Conformément au paragraphe 18 de la résolution 1230 (1999), le premier rapport a été soumis au Conseil le 14 avril 1999 (S/1999/416), et le second le 28 mai (S/1999/621). Le présent rapport décrit l'évolution de la situation en République centrafricaine depuis la fin du mois de mai.

II. ASPECTS POLITIQUES DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Accrochages et troubles à Bangui

3. Le 19 juin, une altercation entre des gardiens de troupeaux d'origine tchadienne et un certain nombre de Centrafricains sur le marché à bestiaux situé à la périphérie de Bangui a provoqué l'intervention d'éléments de la garde présidentielle, FORSDIR (Force spéciale de défense des institutions républicaines), à la suite de quoi au moins cinq Tchadiens et un membre de la force de la FORSDIR ont été tués. La MINURCA s'est déployée pour rétablir l'ordre en séparant les Tchadiens des Centrafricains.

4. Le 22 juin, des étudiants centrafricains de l'Université de Bangui se sont déchaînés contre des étudiants tchadiens, parce que selon une rumeur, qui s'est révélée par la suite mensongère, les étudiants tchadiens de l'Université de N'Djamena auraient attaqué les étudiants centrafricains de cette université. Les policiers et gendarmes centrafricains sont parvenus à maîtriser la situation, avec l'aide de membres de la MINURCA. Des policiers et des gendarmes, ainsi que des unités de la MINURCA, ont été également déployés pour rétablir le calme après une émeute déclenchée le 26 juin par une tentative de vol commise par un Centrafricain dans la boutique d'un commerçant tchadien.



5. À la suite de l'incident du 19 juin, mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji, a rencontré en urgence le Premier Ministre, Anicet Dologuele. M. Adeniji a rappelé que le maintien de l'ordre était du ressort de la police et de la gendarmerie et non de la FORSDIR. Il a aussi rappelé l'engagement express pris par le Président Patassé dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 23 janvier 1999 concernant le cantonnement de la mission de la FORSDIR à la protection des institutions républicaines et de hautes autorités de l'État. Il a en outre rappelé que le Conseil de sécurité s'était félicité de cet engagement pris par le Président dans sa résolution 1230 (1999). Si l'incident en question avait été réglé par la police ou la gendarmerie, qui avaient reçu la formation nécessaire pour traiter avec la population civile, on aurait évité les pertes en vies humaines.

6. Le Premier Ministre a admis que la situation avait dégénéré à cause de la manière dont elle avait été gérée, et il a remercié la MINURCA d'avoir contribué à ramener le calme. Il a aussi été convenu que mon Représentant spécial rencontrerait le Président Patassé et d'autres hauts responsables gouvernementaux afin d'adopter des mesures permettant de remplacer les membres de la FORSDIR qui exercent actuellement des fonctions de police par des agents auxquels la MINURCA a dispensé une formation aux droits de l'homme et à d'autres fonctions de police civile.

7. Après le retour du Président Patassé à Bangui, mon Représentant spécial s'est entretenu avec lui, en présence d'un certain nombre de ministres. Mon Représentant spécial a posé en particulier le problème du maintien d'agents de la FORSDIR dans des fonctions qui reviennent normalement à d'autres branches des forces de sécurité. Il a demandé au Président de respecter les engagements pris dans la lettre qu'il m'a adressée le 23 janvier 1999 et de prendre immédiatement les mesures suivantes :

- a) Retirer la FORSDIR de l'aéroport de Bangui;
- b) Retirer la FORSDIR des postes frontière;
- c) Empêcher la FORSDIR d'exercer des fonctions de maintien de l'ordre qui, sauf en situation d'urgence, devraient être du ressort exclusif de la police et de la gendarmerie.

8. Dans sa réponse, le Président Patassé a expliqué que la FORSDIR était la seule branche loyale et opérationnelle des forces de sécurité sur laquelle il pouvait compter. Il a affirmé catégoriquement qu'il ne pouvait prendre aucune des mesures recommandées par mon Représentant spécial, sauf à mettre en danger sa propre sécurité.

III. PRÉPARATIFS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

9. Le 5 juillet, le Président Patassé a pris un décret fixant au 29 août le premier tour de l'élection présidentielle, le second tour, s'il y en a un, étant prévu pour le 19 septembre.

/...

Activités de la Commission électorale mixte et indépendante

10. Depuis son entrée en fonctions, la Commission électorale mixte et indépendante a adopté un budget électoral de 1,9 milliard de francs de la Communauté financière africaine (soit près de 3 millions de dollars). Le Gouvernement centrafricain a alloué aux élections un budget de 1 milliard de francs de la Communauté financière africaine. Sur ce montant, 500 millions de francs de la Communauté financière africaine ont été dernièrement déposés dans un compte séquestre sur lequel la Commission peut prélever le moment venu les sommes nécessaires. Plusieurs réunions organisées à Bangui avec le groupe de donateurs coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont permis de recueillir les annonces suivantes de contribution au budget électoral : 187 millions de francs de la Communauté financière africaine du Japon (déjà versés intégralement); 120 000 dollars des États-Unis (déjà versés intégralement); 450 millions de francs de la Communauté financière africaine de l'Union européenne; 200 000 dollars du PNUD; et 300 millions de francs de la Communauté financière africaine de la France. L'Égypte a fait don à la Commission de deux ordinateurs. La CEMI a ensuite établi un budget supplémentaire pour le fonctionnement de l'organe de contrôle qui doit être mis en place pour assurer la transparence de ses travaux à l'échelon des sous-préfectures. Il faut espérer que des donateurs verseront des contributions à ce second budget.

11. La Commission a, un peu tardivement, établi un plan opérationnel pour la révision des listes électorales et la distribution des cartes d'électeur, avec le concours du Groupe électoral de la MINURCA. L'impression des listes électorales révisées a progressé. Dans le plan opérationnel, il était prévu que les membres de la Commission seraient déployés dans les provinces le 24 juin afin de vérifier les listes électorales, mais le premier groupe n'a quitté Bangui que le 3 juillet. Ils devaient achever leur travail et revenir à Bangui munis de listes électorales faisant foi d'ici le 31 juillet.

12. Des appels d'offres ont été lancés pour l'impression des cartes d'électeur et des bulletins de vote, qui seront produits sur place. L'impression de ces documents est financée par l'Union européenne.

13. Le Groupe électoral de la MINURCA, qui a établi une collaboration très étroite avec la Commission, estime que le calendrier fixé pour les élections ne pourra être respecté que si aucun autre retard n'intervient dans les opérations de cette dernière. Ce point est constamment souligné lors des réunions du Bureau de la Commission.

Partis politiques

14. La préparation des élections par les partis politiques a démarré lentement. À ce jour, quatre candidats ont été désignés par leur parti. Il s'agit du Président Patassé pour le Mouvement pour la libération du peuple centrafricain (MLPC), du général Kolingba pour le Rassemblement démocratique centrafricain (RDC), de Charles Massi pour le Forum démocratique (FODEM) et de Jean-Paul Ngoupande pour le PUN. Le 10 juillet, un indépendant, Fidele Gouandjika, a annoncé sa candidature et l'on s'attend à ce que d'autres candidats se manifestent.

/...

Appui de la MINURCA au processus électoral

15. La MINURCA a exécuté des missions de reconnaissance sur les huit sites électoraux permanents et les deux sites temporaires en milieu rural. Le déploiement de troupes sur les sites doit commencer à la fin de juillet, conformément à la conception des opérations exposée au paragraphe 22 de mon sixième rapport sur la MINURCA (S/1999/621). Les Gouvernements canadien et égyptien ont accepté de procurer 32 spécialistes des communications et 68 spécialistes de la logistique pour fournir les services essentiels à la Mission dans ce domaine.

16. Les préparatifs des activités d'observation des élections de la MINURCA se poursuivent. Neuf des 30 observateurs à long terme sont arrivés à Bangui, et les 21 autres doivent arriver autour du 10 juillet. Après avoir reçu une formation et les consignes nécessaires, 21 observateurs seront déployés sur les 8 sites permanents à partir du 17 juillet, les 9 autres opérant à Bangui.

17. Outre les observateurs à long terme, la MINURCA prévoit de déployer 200 observateurs à court terme qui seront chargés d'observer très attentivement les activités de la période électorale qui s'ouvrira 14 jours avant le premier tour de scrutin, et le même nombre d'observateurs pour le second tour, si nécessaire. Sur les 200 observateurs déployés, près de la moitié seraient recrutés localement parmi le personnel de la MINURCA, du PNUD, des ambassades, des consulats, des organisations non gouvernementales et des autres organisations internationales présentes dans le pays, les 100 autres provenant du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des autres bureaux des Nations Unies, principalement en Afrique et en Europe.

18. Dans mon rapport du 28 mai au Conseil de sécurité (S/1999/621), j'ai mentionné également les troupes des forces armées centrafricaines dont le déploiement est prévu au titre de l'assistance électorale sous la supervision et conformément aux règles d'engagement des Nations Unies. Ces troupes, fortes de 360 hommes, sont en cours de sélection en vue de leur déploiement par la MINURCA. Sur l'effectif total, 240 hommes seraient déployés sur les sites électoraux et 120 resteraient à Bangui pour constituer une force de réaction rapide et assurer la garde des documents électoraux essentiels. Le Gouvernement français a accepté que sa contribution au fonds fiduciaire établi pour soutenir les activités de la MINURCA, d'un montant proche de 638 000 dollars, serve à financer cette opération.

Information

19. Le 23 juin, la MINURCA a tenu une conférence de presse consacrée en partie aux violents incidents décrits plus haut et au rôle joué par la MINURCA pour aider à les circonscrire. Des questions ont été posées au sujet du contingent tchadien de la Mission dont le rôle a été mis en question par certains organes d'information locaux. Les représentants des médias ont reçu l'assurance que la MINURCA et son contingent tchadien agissaient de manière neutre et impartiale pour aider à maintenir la stabilité du pays.

/...

20. En vue des élections présidentielles prochaines, Radio MINURCA multiplie ses émissions de sensibilisation aux élections. Des émissions régulières diffusent des informations provenant de la Commission électorale et du Groupe électoral de la MINURCA. L'acquisition d'un émetteur à ondes courtes est en cours pour permettre à la population des provinces et des autres régions éloignées du pays d'avoir accès aux programmes de Radio MINURCA.

IV. DROITS DE L'HOMME

21. Les incidents violents concernant la communauté tchadienne, décrits ci-dessus, ont créé un climat de crainte et d'insécurité largement répandu chez les civils et ont semé une inquiétude considérable à cause du manque de respect des droits de l'homme. Ils mettent en lumière la question de l'emploi abusif de la FORSDIR, le sentiment de persécution répandu parmi la population tchadienne de Bangui et l'inquiétude générale de la communauté musulmane.

22. L'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme reste un grave sujet de préoccupation. La situation dans les prisons est critique et de nombreux détenus restent enfermés dans les cellules des dépôts de police et de gendarmerie durant des périodes anormalement longues, faute d'un nombre suffisant de cellules de détention. Le chef de la Section des droits de l'homme de la MINURCA s'est entretenu avec le Ministre de la justice qui a accepté que la Mission procède à des visites régulières à la prison de Bangui et surveille les conditions dans les cellules de police. Ces activités constitueront une priorité dans le futur programme en matière de droits de l'homme.

23. Comme je l'ai mentionné dans mon rapport précédent, la MINURCA a organisé, avec le Ministère de la Justice, un séminaire national sur les droits de l'homme du 31 mai au 2 juin 1999 au sujet de l'impact des droits de l'homme sur la reconstruction nationale. Le séminaire, financé par le PNUD, a attiré quelque 200 participants venus de toutes les catégories de la population. En outre, Radio MINURCA a poursuivi sa campagne de sensibilisation populaire aux droits de l'homme pour assurer une vaste diffusion des notions des droits de l'homme.

V. ASPECTS MILITAIRES ET SÉCURITAIRES

Nécessité de renforcer la sécurité

24. Durant les tout premiers jours de juin, un effectif de plus de 2 000 hommes de troupe tchadiens a traversé Bangui en provenance de la République démocratique du Congo où ces troupes avaient été déployées pour appuyer le gouvernement de ce pays contre les rebelles (voir S/1999/621, par. 29 et 30). Les Tchadiens se sont retirés conformément à l'accord de Sirte du 18 avril 1999, apparemment sans incidents fâcheux, et ont été soumis à la surveillance de la MINURCA tout au long de leur traversée de Bangui et de ses environs.

25. Cependant, les violents incidents décrits ci-dessus ont contribué à aggraver notablement la tension à Bangui, tant au sujet de la montée des sentiments anti-Tchadiens qu'à propos des abus de la FORSDIR. Lors des trois incidents, le déploiement rapide de la MINURCA a contribué à désamorcer la situation.

/...

26. La situation s'est tendue également à la suite de la prise de Gbadolite, en République démocratique du Congo, par les troupes rebelles au début de juillet. Après la chute de Gbadolite, environ 5 000 hommes des troupes du Gouvernement congolais se sont enfuis en pénétrant sur le territoire de la République centrafricaine. Ils ont remis leurs armes aux autorités militaires locales de la République centrafricaine dans les villages frontaliers à proximité de Mobaye, sous la garde conjointe des troupes congolaises et des troupes centrafricaines.

27. Le 7 juillet, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, invoquant l'accord de défense conclu entre les deux pays, a envoyé une délégation à Bangui pour demander au Gouvernement centrafricain de faciliter le retour des troupes et de leurs armes en République démocratique du Congo à travers le territoire de la République centrafricaine. Cette demande était apparemment liée à un projet de contre-offensive contre les rebelles.

28. Le Président Patassé aurait fait savoir au Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et au mouvement rebelle concerné, le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), qu'il n'avait pas l'intention de tolérer que son pays soit impliqué dans le conflit de ce pays, en invoquant la résolution 1230 (1999) du Conseil de sécurité pour défendre sa position. Il a affirmé que les troupes congolaises, ayant remis leurs armes, avaient à présent le droit de décider de retourner ou non dans leur pays en consultation avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge. La délégation congolaise, accompagnée par les Ministres de la défense et de l'intérieur de la République centrafricaine, a eu ensuite des entretiens avec les soldats.

29. Étant consulté par le Gouvernement, mon Représentant spécial lui a fait savoir que les armes introduites par les soldats en République centrafricaine devaient rester sous le contrôle de ce pays jusqu'à ce qu'elles puissent être restituées à la République démocratique du Congo conformément aux dispositions d'un accord de paix définitif. M. Adeniji a également offert l'assistance de la MINURCA pour procéder à un inventaire des armes et vérifier leur sécurité.

30. M. Jean-Pierre Bemba, qui dirige le MLC, mouvement rebelle congolais opérant le long de la frontière de la République centrafricaine, aurait mis en garde le Président Patassé contre toute action dirigée contre ce mouvement. Il aurait également déclaré que, si la MINURCA n'avait pas été présente, ses forces auraient pénétré sur le territoire de la République centrafricaine pour poursuivre les troupes du gouvernement en fuite.

31. Dans mon dernier rapport (par. 25), j'ai indiqué au Conseil de sécurité que, en cas de détérioration de la situation en matière de sécurité pendant la période de tension précédant les élections, je n'hésiterais pas à lui recommander d'augmenter les effectifs existants pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des opérations associés à l'organisation des élections.

32. On prévoyait alors que les 100 membres du personnel militaire supplémentaire nécessaire pour fournir un appui en matière de transmissions et de logistique en vue des élections pourraient être absorbés dans les effectifs

/...

existants. Toutefois, vu la détérioration des conditions de sécurité à la suite des événements des 19 et 22 juin et l'incursion des troupes congolaises sur le territoire de la République centrafricaine, il faut prendre de nouvelles dispositions pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, et ce, d'autant plus que les observateurs électoraux internationaux doivent être déployés dans la zone frontalière où les rebelles ont remporté récemment des succès. On envisage pour cela le déploiement de 148 soldats supplémentaires. Ce chiffre comprend les équipages des 16 véhicules blindés que j'avais demandés dans mon dernier rapport.

Désarmement et destruction des armes

33. Le 9 juillet, lors d'une cérémonie dirigée par mon Représentant spécial, la MINURCA a détruit un lot de 151 armes, comprenant des armes lourdes et des armes légères rassemblées en partie par la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui et en partie par la MINURCA elle-même. La destruction de ces armes en présence de hauts responsables politiques et de membres de la société civile a contribué à instaurer la confiance et, dans une certaine mesure, à apaiser les craintes qui avaient été exprimées au sujet de l'afflux d'armes dans le pays.

Composante police civile

34. La composante police civile de la MINURCA continue d'aider, dans le cadre de la résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, à assurer la formation de la police et de la gendarmerie nationales de la République centrafricaine. Le septième programme de formation destiné à 46 officiers de gendarmerie (25 chefs de brigade et 21 membres de groupements d'intervention spéciaux) se poursuit actuellement, de même que le premier programme de formation prévu à l'intention de 180 membres nouvellement recrutés dans la police. Il convient de rappeler que les deux cours de formation précédents organisés à l'intention de la police avaient pour objet d'assurer le recyclage des fonctionnaires de police qui n'avaient pas eu l'occasion de suivre des cours de ce type depuis 20 ans.

VI. RESTRUCTURATION ET DÉMOBILISATION DES FORCES ARMÉES

35. Les quatre projets de loi sur la restructuration des forces armées, qui ont été adoptés par l'Assemblée nationale le 3 mai 1999, n'ont pas été promulgués par le Président Patassé, malgré les efforts persistants de mon Représentant spécial. Le Président fait valoir qu'il ne peut promulguer les lois tant que la Cour constitutionnelle, à laquelle elles ont été renvoyées, n'aura pas confirmé qu'elles étaient toutes conformes à la Constitution. Cette approche retardera davantage le processus.

36. Malgré les retards, la Mission a poursuivi son séminaire de formation à l'intention des membres des Forces armées centrafricaines sur le rôle de l'armée dans un système démocratique (voir S/1999/621, par. 36).

37. La mise à la retraite de 630 éléments des Forces armées centrafricaines, qui ouvrira la voie au processus de restructuration, n'a pas été effectuée. Toutefois, lors d'entretiens avec le Président et le Premier Ministre, mon Représentant spécial a reçu l'assurance que le Gouvernement avait réservé un

/...

montant de 300 millions de francs de la Communauté financière africaine pour le paiement des arriérés de soldes et pensions du premier groupe de 300 membres des Forces armées devant être mis à la retraite. Leurs relevés de paiement et états de service sont actuellement examinés pour mesures à prendre. Mon Représentant spécial a reçu l'assurance que ce premier groupe pourrait partir à la retraite prochainement. La question du deuxième groupe de 330 membres sera examinée plus tard dans le courant de l'année, lorsque les finances publiques se seront améliorées et permettront de couvrir les arriérés de soldes et pensions.

Force spéciale de défense des institutions républicaines

38. Le retard intervenu dans le programme de restructuration a mis en lumière la question de la FORSDIR qui continue d'exercer des fonctions relevant en fait d'autres branches des forces de sécurité. Cette situation anormale et potentiellement explosive symbolise la méfiance persistante du Président à l'égard de l'armée régulière. Toutefois, si la FORSDIR peut donner confiance aux autorités, ses méthodes actuelles de fonctionnement sont une source de vive préoccupation non seulement pour l'opposition mais aussi pour la population en général. Conformément aux attentes du Conseil de sécurité sur la question, telles qu'exprimées au paragraphe 12 b) de sa résolution 1230 (1999), et dans le cadre des mesures prises par le Président Patassé, mon Représentant spécial continue d'exercer des pressions afin que la FORSDIR soit confinée à ses fonctions légitimes.

Démobilisation

39. Les 23 et 24 juin 1999, le PNUD a convoqué une réunion des donateurs à Bangui sur la démobilisation et la réinsertion des membres des forces armées. Ont participé à cette réunion, dont le but était de mobiliser le montant de 3,1 millions de dollars requis pour le programme, des représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon et du Maroc, de même que de l'Union européenne, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.

40. À la réunion, le Gouvernement centrafricain a présenté trois documents : politique et stratégie pour une armée républicaine dans un cadre démocratique; programme national de démobilisation et de réinsertion; et travail indépendant et sécurité par le biais de la collecte d'armes. Il a été révélé que la restructuration de l'armée exigerait un appui financier extérieur d'un montant de 505 000 dollars pour la période de juillet à décembre 1999 et de 8 044 096 dollars pour la période 2000-2001.

41. Jusqu'à présent, les donateurs se sont seulement engagés à accepter le principe du maintien et du renforcement du dialogue avec le Gouvernement concernant la recherche de moyens permettant de procéder à la restructuration des forces armées et de sécurité. Comme les fonds requis ne peuvent être mobilisés, le PNUD émet des doutes quant à la réalisation de cet important projet.

/...

Présence après l'achèvement de la MINURCA

42. Au paragraphe 17 de sa résolution 1230 (1999), le Conseil de sécurité m'a prié d'étudier, conformément à la déclaration de son président en date du 29 décembre 1998 (S/PRST/1998/38), le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dans la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix après le conflit en République centrafricaine et m'a prié en outre de présenter à cet effet, en consultation avec le Gouvernement de la République centrafricaine, des recommandations concernant une éventuelle présence de l'ONU dans ce pays après l'achèvement de la MINURCA. Mon rapport du 28 mai contenait des indications préliminaires à ce sujet.

43. Dans ce rapport (S/1999/621), j'ai également indiqué que des recommandations détaillées au Conseil de sécurité ne pourraient être soumises qu'une fois connus les résultats de l'élection présidentielle et la manière dont la situation évoluerait dans le pays.

44. Toutefois, depuis mon précédent rapport, la situation dans différents domaines essentiels pour assurer un environnement sûr après le départ de la MINURCA n'a pas évolué de manière satisfaisante. En particulier, les lois sur la restructuration des forces armées centrafricaines n'ont pas encore été promulguées et le Gouvernement n'a pas empêché la FORSDIR d'exercer des fonctions de maintien de l'ordre qui outrepassent son mandat.

45. Une éventuelle présence des Nations Unies en République centrafricaine après l'achèvement du mandat de la MINURCA n'atteindra son objectif que si les autorités de la République centrafricaine prouvent également leur détermination en appliquant les mesures de réforme convenues. Le Conseil de sécurité voudra donc peut-être examiner quelles dispositions il peut prendre pour persuader le Gouvernement de la République centrafricaine de remplir les engagements qui ont servi de base à la création de la MINURCA. Il est de plus essentiel que le Gouvernement adopte les mesures nécessaires décrites ci-dessus avant l'achèvement du mandat de la MINURCA.

VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES

46. Le 2 juillet, M. Alassane D. Ouattara, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, a annoncé que le Conseil d'administration du Fonds s'était réuni le jour même afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme économique et financier de la République centrafricaine bénéficiant d'un appui de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), et avait achevé l'examen à mi-parcours au titre du premier accord FASR. De ce fait, un montant supplémentaire de 8 240 000 DTS (environ 11 millions de dollars) au titre des ressources du FMI a été mis à la disposition de la République centrafricaine.

47. Les directeurs ont souligné que la mise en oeuvre du programme financier, y compris le règlement des arriérés extérieurs et intérieurs, dépendrait pour l'essentiel d'un accroissement soutenu des recettes budgétaires et de l'application des mesures convenues dans les délais prévus. Ils ont recommandé que les autorités augmentent le volume des recettes fiscales en élargissant l'assiette de l'impôt, en améliorant l'administration fiscale et en luttant

/...

contre la fraude, et se sont félicités de l'intention des autorités de poursuivre la mise en oeuvre des réformes fiscales, afin de renforcer le recouvrement des impôts. Ils les ont encouragés à contrôler avec soin l'exécution du budget et à respecter les priorités fixées en matière de dépenses.

48. Les directeurs ont approuvé la détermination des autorités d'achever l'exécution des réformes structurelles lancées en 1998 dans le secteur des entreprises publiques, en particulier le secteur du coton, et d'améliorer le cadre juridique et réglementaire régissant l'activité du secteur privé. Ils ont souligné que les autorités centrafricaines devaient renforcer leur capacité d'intervention dans ces domaines et améliorer la prestation de services de base dans les secteurs de l'éducation et de la santé, afin d'engager le pays sur la voie d'un développement durable et de lutter contre la pauvreté.

49. Le Gouvernement continue toutefois à ne pas verser, comme il y est tenu, les soldes et pensions dans les délais requis. Le 7 juillet, un groupe d'étudiants, certains armés de pierres, ont manifesté afin de protester contre le retard de six mois dans le paiement de leurs bourses d'études; les manifestants ont dû être dispersés à l'aide de grenades lacrymogènes. Le Premier Ministre a, par la suite, rencontré les étudiants et leur a promis de satisfaire à leurs revendications.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

50. Par sa résolution 53/238 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 33,4 millions de dollars, d'une part, pour financer le fonctionnement de la MINURCA pour la période du 1er juillet au 15 novembre 1999 et, d'autre part, au titre de la liquidation et de la fermeture administrative de la Mission qui doivent intervenir d'ici au 30 juin 2000. En ce qui concerne le montant estimatif des dépenses liées au rôle d'appui que la MINURCA a été autorisée à jouer dans le cadre de la tenue des élections présidentielles, j'ai demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de m'autoriser à engager des dépenses supplémentaires d'un montant de 6,7 millions de dollars au titre de l'appui électoral. Ces dépenses supplémentaires figureront dans le budget révisé de la MINURCA que je présenterai à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session.

51. Si le Conseil approuve la recommandation que je formule au paragraphe 55 ci-après, à savoir renforcer les effectifs de la MINURCA en déployant 148 soldats supplémentaires, ce qui porterait l'effectif total de la composante militaire de la Force à 1 498 hommes, je déterminerai le montant des ressources nécessaires dès que le calendrier de déploiement aura été établi et demanderai à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits supplémentaires correspondants.

52. Au 30 juin 1999, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINURCA s'élevait à 15,3 millions de dollars. À cette date, le montant total des arriérés de contribution, toutes opérations de maintien de la paix confondues, s'établissait à 1 milliard 549,7 millions de dollars.

53. À la même date, le montant total des contributions versées au fonds d'affectation spéciale créé le 20 avril 1998 pour appuyer les activités de la

/...

MINURCA s'élevait à 0,87 million de dollars, alors que le montant des dépenses était de 0,12 million de dollars. Comme il est indiqué au paragraphe 18 ci-dessus, la somme versée par le Gouvernement français au fonds d'affectation spéciale pourrait être utilisée pendant la période électorale pour financer le déploiement des contingents des Forces armées centrafricaines.

IX. OBSERVATIONS

54. La recrudescence des tensions à Bangui à la suite d'une série d'incidents mettant en cause la communauté tchadienne est un grave sujet de préoccupation à l'approche des élections présidentielles dans le pays. Les parties qui préparent aux élections ont commencé à s'accuser les uns les autres de comportement non démocratique et de manœuvres visant à amasser des armes.

55. Considérant les situations en matière de sécurité, y compris les problèmes découlant de la prise récente de Gbadolite par des rebelles congolais et de la fuite de milliers de soldats congolais en République centrafricaine, j'estime qu'il est essentiel de renforcer les effectifs de la MINURCA en déployant 148 soldats supplémentaires, ce qui porterait l'effectif total autorisé de la composante militaire de la Force à 1 498 hommes, tous grades confondus. Ce chiffre comprendrait également le personnel supplémentaire de transmissions et de soutien logistique nécessaire pour appuyer les élections (voir S/1999/621). Par conséquent, le Conseil de sécurité voudra peut-être approuver ce léger renforcement de la composante militaire de la Force pour permettre à la MINURCA d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des opérations électorales.

56. Le retard intervenu dans la promulgation des lois sur la restructuration des Forces armées centrafricaines est préoccupant. Le fait que ces lois, qui constituent la base juridique au programme de restructuration, n'ont pas encore été promulguées fait planer des doutes quant à la volonté du Président Patassé de mettre en oeuvre le processus de réforme dans ce domaine essentiel.

57. L'absence de progrès réalisés dans les efforts visant à limiter la mission de la Force spéciale de défense des institutions républicaines (FORSDIR) à ses tâches statutaires est une source d'insécurité constante pour la population civile, et en particulier pour les étrangers. J'ai également été très déçu d'apprendre que le Président Patassé avait fait savoir à mon Représentant spécial qu'il n'avait l'intention de prendre aucune des mesures concrètes qui lui ont été proposées à ce sujet. Cette attitude est contraire à l'esprit de la lettre qu'il m'a adressée le 23 janvier 1999, et dont le Conseil de sécurité a ultérieurement pris note dans sa résolution 1230 (1999). Je propose donc au Conseil d'envisager des mesures supplémentaires pour encourager le Président à tenir les engagements qu'il a pris.

58. La décision adoptée par le FMI de mettre 8,24 millions de dollars de DTS supplémentaires à la disposition de la République centrafricaine à la suite de l'examen à mi-parcours du premier accord FASR annuel est encourageante. Il convient cependant de considérer l'appréciation relativement favorable que le Conseil des gouverneurs du FMI a portée sur la situation économique de la République centrafricaine dans la conduite des arriérés supplémentaires accumulés par le Gouvernement et du retard qu'il a pris dans la mise en oeuvre

/...

des réformes. L'application des recommandations du Conseil des gouverneurs en vue de l'accroissement des recettes fiscales et de la mise en oeuvre de nouvelles réformes budgétaires devrait être suivie de près.

59. Il convient de féliciter les Gouvernements américain, égyptien, français et japonais, ainsi que l'Union européenne et le PNUD, de l'important appui bilatéral qu'ils ont fourni ou promis au processus électoral. Il y a lieu d'espérer que d'autres États Membres et organisations internationales contribueront au budget de la Commission électorale. Les Gouvernements canadien et égyptien ayant accepté de déployer du personnel de transmissions et de soutien logistique à la Mission, celle-ci disposera de l'appui indispensable à ses activités électorales.

60. Mon prochain rapport sur la situation en République centrafricaine est censé être présenté au Conseil à la fin du mois d'août. Considérant toutefois que le premier tour des élections aura lieu le 29 août et que les résultats n'en seront pas connus au moment de son établissement, je me propose, si le Conseil me donne son accord, de le présenter le 30 septembre.

61. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon Représentant spécial et au commandant de la Force, le général de division Barthélémy Ratanga (Gabon), ainsi qu'à tout le personnel de la MINURCA, pour les efforts qu'ils ont déployés au cours de la période à l'examen.

/...

Mission des Nations Unies en République centrafricaine :
contributions au 15 juillet 1999

Pays	Observateurs de l'état-major	Unité d'appui	Soldats	Total
Burkina Faso	6		120	126
Canada	4	25	—	29 ^a
Côte d'Ivoire	10	15	210	235
Égypte	8	200	120	328
Gabon	8	—	120	128 ^b
Sénégal	9	—	120	129
Tchad	6	—	120	126
Togo	6	—	120	126
Total	57	240	930	1 227 ^c

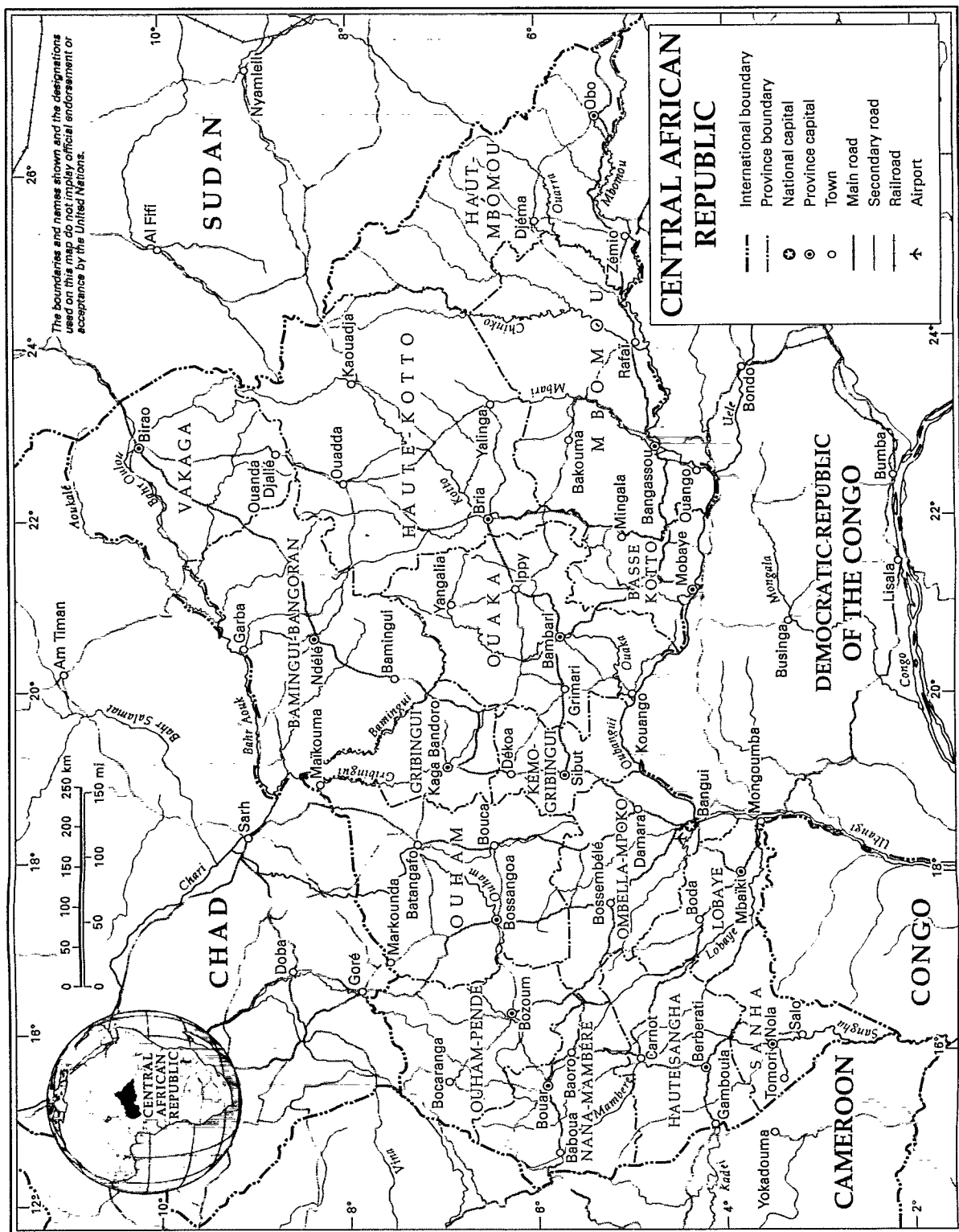
^a Non compris les éléments nationaux de soutien logistique (22).

^b Outre le commandant de la Force.

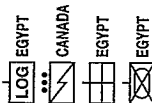
^c Non compris 24 observateurs de la police civile provenant des pays suivants : Bénin (2), Cameroun (1), Côte d'Ivoire (1), France (7), Mali (6), Portugal (2), Sénégal (3) et Tunisie (2).

La composante militaire a un effectif autorisé de 1 350 hommes. À l'heure actuelle, 1 227 hommes sont déployés. La différence s'explique par le retrait du contingent malien (120 soldats et 3 observateurs de l'état-major).

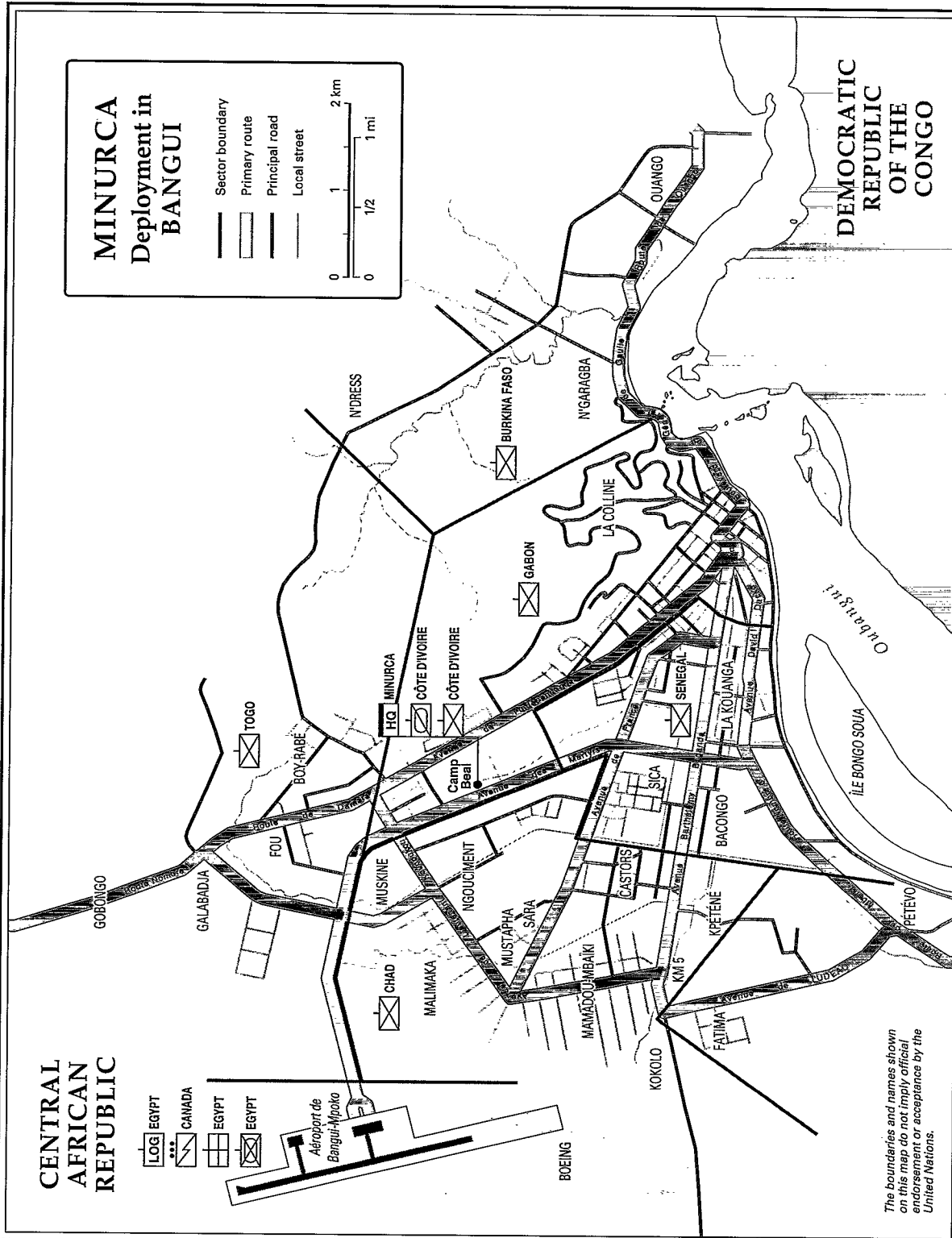
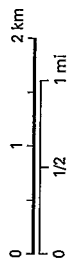
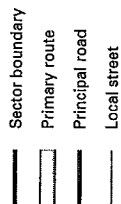
/...



CENTRAL
AFRICAN
REPUBLIC



MINURCA
Deployment in
BANGUI



The boundaries and names shown
on this map do not imply official
endorsement or acceptance by the
United Nations.

Map No. 4060 Rev. 3 UNITED NATIONS
June 1999

Department of Public Information
Cartographic Section